

# **A BAIN DE BRETAGNE TOUT COULE** **ET 75000 USAGERS AVEC !**

Bientôt l'avenir de la piscine va se jouer devant le conseil municipal de Bain-de-Bretagne. Les élus seront invités à se prononcer sur sa fermeture définitive.

Les fonctionnaires accompagnés des syndicats CGT et SNPMNS, appellent tous les citoyens à venir défendre leur piscine lors de la séance du conseil Municipal le 29 janvier 2018 à 20h30 à la Mairie de Bain de Bretagne.

**Il ya 30 ans**, la commune de Bain-de-Bretagne s'était montrée avant gardiste, en proposant à la population l'apprentissage de la natation, dans le but de favoriser la sécurité, les bien-être et tout un panel d'activité aquatique.

En dépit des désaccords portant sur le projet de nouvelle piscine (au sein de la communauté de communes), des solutions bien moins onéreuses que le coût de la fermeture envisagée existent pour maintenir l'ouverture d'Etablissement actuel. C'est pourquoi, il pourrait être regrettable de prononcer la fermeture définitive d'un service public de cette importance avant d'avoir essayé ou évalué toutes les possibilités pour le maintien de son fonctionnement.

Il est par ailleurs inconcevable de remettre en cause un service à la population qui est facteur d'équilibre, de santé et d'épanouissement. C'est un élément fondamental de notre vie sociale.

**N'oublions pas ! La natation scolaire est obligatoire dans les programmes de l'Education Nationale !** Chaque jour, si la piscine ferme, plus de 400 scolaires se retrouveraient privés d'un apprentissage capital pour leur sécurité. La piscine est aussi un lien social pour les usagers de Bain et des communes environnantes et pour les associations sportives telles que la retraite sportive, les Zomards (club de plongée), le CNBB (club de natation de Bain de Bretagne) ou encore le SDIS (sapeurs pompiers) ou le CAT (centre d'aide par le travail).

Dernièrement, Le Maire de Bain-de-Bretagne, Yves THEBAULT, à fait part au journal « L'Eclairer » des atouts sur sa commune : « *Nous avons des Lycées, un cinéma, des collèges, des équipements sportifs,...* »

## **La piscine ne fait-elle pas partie de ses atouts ?**

L'apprentissage de la natation et la sécurité des citoyens qui en découlent n'ont-ils aucun intérêt ? Si oui, pourquoi proposer un vote à bulletins secrets pour décider de la fermeture définitive de la piscine, de la suppression d'un service d'intérêt public accueillant quelques 75000 usagers par an?

**Les citoyens et usagers de l'établissement qui ne souhaite pas cautionner cette éventuelle décision sont invités à apporter leur soutien à la réouverture de la piscine en venant au conseil municipal à la mairie le lundi 29 janvier 2018 à 20h30 et en signant la pétition qui circule actuellement sur le territoire intercommunal, dans les associations et les commerces.**

*Renseignements :*

*Contact UGICT-CGT : 06 31 67 12 67 CGT CSD 35 : 06 28 27 95 08 SNPMNS : 06 18 83 34 15*

*Site : <http://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/>*



CSD 35



# Suppression du service public piscine à Bain de Bretagne

Le 29 Janvier, il sera trop tard !

Depuis 30 ans, les citoyens de l'intercommunalité accèdent à la piscine de Bain de Bretagne pour se familiariser au milieu aquatique. Les élus de Bain de Bretagne sont appelés à voter la fermeture définitive de la piscine et donc d'un service public structurant qui accueille pourtant quelques 75 000 usagers par an.

Si vous ne souhaitez pas voir :

- Disparaître le rôle d'intérêt public de l'apprentissage de la natation à destination du plus grand nombre,
- Remettre en cause un service à la population qui est un facteur d'équilibre, de santé et d'épanouissement,
- Augmenter le nombre de noyés sur le territoire à cours et moyen terme,
- Augmenter les charges financières des familles pour apprendre à nager,
- La création d'un nouvel impôt pour la mise en place du transport des scolaires afin d'accéder à une piscine d'une collectivité extérieure,
- La perte d'1 Heure de transport sur le temps scolaire pour assurer l'apprentissage obligatoire de la natation en primaire et secondaire,
- L'arrivée d'actionnaires à rémunérer dans l'hypothétique ouverture d'une future piscine privée,
- Déstructurer la collectivité et engager inexorablement une baisse de la population, des associations, du lien social, de la valeur immobilière et des commerces dans les années à venir,

Je signe et apporte mon soutien pour la réouverture de la piscine municipale et le maintien du service d'intérêt public pour l'intercommunalité

NOM PRENOM	COORDONNEES	SIGNATURE


**Ne pas jeter sur la voie publique**

**RENNER LA PETITION SUR :**

[ugict-cgt@rennesmetropole.fr](mailto:ugict-cgt@rennesmetropole.fr) ou à l' UGICT-CGT 8, place de Torigné 35200 RENNES

**COMMENT NOUS CONTACTER :**

UGICT-CGT : Tél. : 06.31.67.12.67 Par @ : [ugict-cgt@rennesmetropole.fr](mailto:ugict-cgt@rennesmetropole.fr)

Site : <http://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/>

CGT CSD 35 : Tél. : 06.28.27.95.08 Par @ : [cgt.csd35@gmail.com](mailto:cgt.csd35@gmail.com)

SNPMNS : Tél. : 06.18.83.34.15 [snpmns.org@gmail.com](mailto:snpmns.org@gmail.com)

[snpmnsbretagne@gmail.com](mailto:snpmnsbretagne@gmail.com)